



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-160

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 4 mai 2024 de 8 heures à 18 heures à la Roupie**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Sylviane MOILLET-CARRE, présidente de l'Action Sociale d'Urgence, domicilié à ISBERGUES au 207 B impasse du Temple rue Roger Salengro, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 4 mai 2024 de 8 heures à 18 heures à la Roupie.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sylviane MOILLET-CARRE, présidente de l'Action Sociale d'Urgence est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la Fête de la Nature le samedi 4 mai 2024 de 8 heures à 18 heures à la Roupie.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 22 AVR. 2024

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 25 AVR. 2024